

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 13 décembre 2022**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-12-13-102 | Vie sociale des seniors - 70 ans
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 4
Convoqué le 8 déc. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Murielle Renaux, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles.

Considérant :

- Le souhait de faire découvrir les foyers-restaurants et lieux d'accueil aux seniors.

Le Conseil d'administration décide :

- D'offrir gracieusement un repas « découverte » aux seniors prenant 70 ans en 2023, ces bénéficiaires pouvant se faire accompagner d'une personne de leur choix,
- D'ouvrir la possibilité de bénéficier de ce repas découverte aux seniors ayant pris 70 ans en 2020, 2021 et 2022 n'ayant pu en profiter du fait de la crise sanitaire,
- D'organiser ces repas dans chaque foyer-restaurant (Geneviève Bourdon et Ambroise Croizat) sur 8 dates réparties en 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Résultat du vote :

Par : 13 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20221213-2022-12-13-102-DE

Publié ou notifié : **03 JAN. 2023**